

TRIBUNAL DE POLICE DE CARPENTRAS

MINISTERE PUBLIC

COMMISSARIAT DE POLICE

- CARPENTRAS CEDEX

Carpentras, le 25 juillet 2012

L'Officier du Ministère Public  
Tribunal de Police de Carpentras

à

M. Alexandre BOISSIERE  
Avocat au Barreau de Montpellier  
22 rue Durand  
34000 MONTPELLIER

OBJET : Réclamation amende forfaitaire

A.F : du 15/01/2012

Maître,

Vous m'exposez les conditions dans lesquelles Monsieur A B a été verbalisé pour la conduite de véhicule avec un taux d'alcool compris entre 0,5 et 0,8 gramme par litre (sang) ou entre 0,25 et 0,4 milligramme par litre (air).

Après examen, j'ai décidé de ne pas retenir le procès verbal dressé à son encontre.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Officier du Ministère Public

